

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce cas ; Et, du droit de modifier le texte ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

C'est à se demander quel esprit de démeure, « funeste avant-coureur de la chute » des parlements, s'est emparé des politiciens du Palais-Bourbon.

Le temps presse pour l'examen et le vote du budget. Croirait-on qu'après quatre jours de vacances la Chambre, au lieu de se remettre activement au travail, ne serait-ce que pour transmettre en temps normal au Sénat qui attend un budget attendu, perd son temps à des discussions byzantines dont l'unique résultat est de mettre en relief ses contradictions et ses incohérences ?

Un député de la gauche, M. Jacquemard, avait déposé un projet de résolution tendant à obtenir du gouvernement la publication de tous les pensionnaires civils qui émarquent au budget pour une rente de trois mille francs et au-dessus. Ce député républicain demandait que les états de service légitimant cette pension figurassent sur la liste. Dans quel but ? M. Jacquemard voulait démontrer au pays que si les finances républicaines se trouvent dans un lamentable déficit, la faute en incombe, pour une large part, aux pensionnés des régimes passés. Or, il se trouve qu'à l'heure actuelle le total des pensions aux hauts fonctionnaires retraités avant 1870 atteint à peine cent cinquante mille francs, d'après les chiffres portés à la tribune par M. Paul de Cassagnac ; tandis que le total seul des pensions votées par la Chambre actuelle rien qu'aux prétendues victimes du Deux-Décembre, approche de sept millions !!!

Sous ce titre : *Pensions aux victimes du Deux-Décembre*, les républicains ont créé une caisse destinée à fournir des secours aux frères et amis, à payer les électeurs influents. Très républicainement ils ont barboté dans le coffre. On a pensionné de gros bourgeois et un tas de gens qui, au Deux-Décembre, étaient encore, plus attachés au sein de leur nourrice qu'aux institutions ré-

publicaines. C'est ainsi que près de sept millions ont été distribués d'une façon plus ou moins arbitraire, plus ou moins scandaleuse.

Malgré l'intervention de M. Rouvier qui a demandé au nom de la commission du budget — dont la religion était suffisamment éclairée — les gauches ont repoussé l'appel fait à leur patriotisme pour ne pas aggraver par une publication intempestive les divisions politiques malheureusement si profondes. Elles ont voté, par 293 contre 103 voix, la proposition Jacquemard, et bon gré, mal gré, l'amendement Cunéo d'Ornano demandant la publication de la liste des pensionnés du Deux-Décembre et de leurs états de services, par 295 contre 120.

Les gauches étaient prises dans leur propre piège. Le gouvernement, qui possède les listes d'emargement des pensionnés relevant de chaque ministère, pouvait facilement livrer la liste complète à la publicité. Effrayé des conséquences électorales de cette publication, le ministre des finances a demandé, avant le vote sur l'ensemble, le renvoi à une commission, pour déterminer sous quelle forme serait dressée cette liste. On a ergoté, cherché des faux-fuyants, bref la majorité républicaine, se raccrochant à la perche ministérielle, a voté l'enterrement de 1^{re} classe réclamé par un gouvernement qui a peur de ses propres actes. Et la majorité a été enchantée de s'abriter derrière lui ! Quelle comédie !

INFORMATIONS

« IRRÉSISTIBLE » !

On lit dans le *Gil Blas* :

« On nous rapporte une nouvelle des plus graves et que nous hésiterions à enregistrer si elle ne nous était affirmée par une personne en mesure d'être parfaitement renseignée.

» M. Floquet, président du conseil des ministres et ministre de l'intérieur, à la suite des élections de la Somme, de la Charente-Inférieure et du Nord, qui ont donné

une majorité formidable au général Boulanger, aurait chargé M. Gragnon, directeur de la Sûreté générale, d'ouvrir une enquête sur l'état exact des forces boulangistes en France.

» M. Gragnon a mis aussitôt ses agents en campagne. Tous les départements ont été visités. Après une information consciencieuse auprès des préfets, des présidents des comités politiques et après avoir supputé les résultats éventuels de chaque région, les agents sont revenus à Paris avec des rapports établissant que si actuellement des élections générales avaient lieu, la majorité des départements serait acquise au parti boulangiste.

» Quelque pénible que puisse être pour le gouvernement une pareille constatation, elle figure tout au long dans le rapport de M. Gragnon, qui déclare que le mouvement boulangiste est « irrésistible ».

Des mouvements « irrésistibles » ! Mais nous en avons à revendre, et l'histoire de notre décadence en est pleine.

Le Plébiscite favorable à Napoléon, à la veille de l'invasion, a été « irrésistible ».

On dirait que ces mouvements « irrésistibles » apparaissent périodiquement comme le présage de nos ruines.

Maintenant, reste à savoir si la nouvelle du *Gil Blas* est exacte !

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait connaître au conseil des ministres les résultats de l'enquête ordonnée au sujet de la mort de M. de Carayon-Latour fils. Cette enquête a révélé que plusieurs fautes de service avaient été commises. Les auteurs, aux divers degrés de la hiérarchie, ont été sévèrement punis.

MORT DE M. MAURICE RICHARD

Le parti bonapartiste vient de perdre, un de ses représentants les plus respectés et les plus aimés. M. Maurice Richard, ancien ministre, est mort après quelques jours de maladie. Il n'avait que cinquante-six ans.

On lit dans le *Soleil* :

« Le courrier des Indes, parvenu hier en Europe par Brindisi, apporte les meilleures nouvelles de S. A. R. le duc d'Orléans.

» Le prince n'est pas attaché, comme on l'a dit, à l'état-major de sir Frédéric Roberts, commandant en chef de l'armée des Indes. Il n'a pas quitté son régiment d'infanterie qu'il a rejoint après ses grandes chasses du Népal.

» Ce régiment, le King Royal Rifle, tient garnison à Chakrata, dans la province du nord-ouest, que traverse le Gange et où se trouvent Agra et Benarès.

» S. A. R. le duc d'Orléans sera probablement attaché à un état-major durant la seconde période des grandes manœuvres qui auront lieu aux mois de décembre et de janvier.

LA SUPPRESSION FACULTATIVE DES OCTROIS

La commission parlementaire qui examine la proposition relative à la suppression facultative des octrois a chargé M. Yves Guyot, auteur de la proposition, de préparer un texte dans le sens de l'accord intervenu entre le gouvernement et la commission.

Il s'agit d'attribuer aux communes la faculté de remplacer leurs octrois par des taxes qui seraient :

- 1° Générales, c'est-à-dire applicables à tous les habitants de la commune ;
- 2° Proportionnelles, — et non progressives ;
- 3° Spéciales, c'est-à-dire restreintes — aux limites de la commune ;
- 4° Réelles, c'est-à-dire applicables aux objets et non aux individus.

L'AFFAIRE GILLY

On sait que M. Andrieux bataille contre la commission d'enquête sur le wilsonisme pour lui arracher quelques renseignements. Fort de l'article 28 du règlement, il exige qu'on lui communique certaines pièces qui pourraient lui être utiles soit pour rédiger

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

— Eh bien ! dit M. Drion à son fils comme ils achevaient de dîner (le dîner dans la plupart des maisons du pays d'Anjou est le repas que l'on appelle second déjeuner à Paris), qu'as-tu décidé ? que feras-tu cette année ? Iras-tu à droite ? iras-tu à gauche ? Par la bonne gauche s'entend, car je ne veux pas dire par là que tu donneras dans le travers. Nous voilà aux derniers jours d'octobre, il est temps que tu prennes une autre occupation que celle de dresser Mélusine, qui te cassera le cou un de ces matins, à moins que ce ne soit toi qui la fasses s'estropier ou se couronner, ce qui serait pour nous une perte sèche de quatre à cinq mille francs.

Robert ne répondit pas. Il y avait cependant sur son visage l'expression d'une attention sérieuse, mais qui ne dominait qu'accidentellement un fonds d'insouciance naturelle.

— Tu ne me dis rien, reprit M. Drion, tu dois savoir ce que tu veux. Jusqu'ici tu n'as pas perdu

ton temps, j'en conviens, tu as fait ton volontariat et, en même temps que tu faisais trois années de stage chez un notaire, tu as pris tes inscriptions et tu as le grade de licencié en droit. Te voilà en passe d'être avocat ou magistrat : laquelle de ces deux professions te conviendrait le mieux ?

— Ni l'une ni l'autre, répondit Robert avec une pétulante franchise.

— Et pourquoi ? Est-ce que c'est en étudiant les lois que tu t'es dégoûté du métier de les interpréter ?

— Ce serait possible, mon père, mais pourtant ce n'est pas ce motif qui me fait prendre en aversion le barreau et la magistrature. S'il y a en moi une disposition bien enracinée, c'est celle de ne pas me mêler des affaires d'autrui. Quand on est avocat ou magistrat, on a sous sa responsabilité les intérêts les plus graves des particuliers ; on décide de leurs fortunes, de leur honneur, de leur vie. C'est trop de sujets d'inquiétude et de soucis pour moi : la vérité est si difficile à connaître en toutes choses. Je n'ai vraiment recueilli de mes études qu'une seule affirmation : c'est qu'il n'y a rien d'absolu en ce monde.

— Mauvaise maxime, répondit M. Drion.

— Oui, pour ceux qui exercent des fonctions publiques, et c'est pour cela que je n'en veux pas. Comme simple particulier, il m'est permis, tout en me sentant un grand zèle pour la défense des

victimes, de plaindre les criminels en même temps que je les abhorre.

— Pourtant nous avons eu dans notre famille une catastrophe qui ne devrait pas te porter à l'indulgence. Quant à moi, je hais les criminels et si vigoureusement que je me récuserais peut-être aussi comme magistrat ou comme juré, mais parce que je ne les considère pas avec assez de sang-froid pour les juger avec impartialité. Mais passons. Aimes-tu mieux être notaire que magistrat ou avocat ?

— Je n'ai pas les mêmes motifs d'éloignement pour cette profession que pour les deux autres. Si je suivais mon goût, cependant, ce n'est pas là qu'il m'entraînerait.

— Que veux-tu donc faire ?

— Vous rappelez-vous, mon père, ce petit cousin que l'on avait mis avec moi au collège de Lisieux ? Le soir de son arrivée, quand vint le moment de se mettre à table pour souper, il pleurait à chaudes larmes : « Qu'as-tu donc, mon petit ami ? » lui dit avec douceur le maître d'études. « Je voudrais voir maman et mes bœufs, » répondit-il. Eh bien, moi, mon père, je suis presque aussi naïf que mon petit cousin : j'aimerais à vivre en famille et à être, comme vous, un cultivateur intelligent et un grand herbager.

— Alors ce n'était pas la peine de prendre un si long chemin de traverse pour en arriver là,

d'apprendre le latin, le grec et le droit romain pour aller acheter et vendre les bœufs dans les marchés.

— Ce n'est pas moi qui ai demandé à faire ces études, quoique je ne regrette pas le temps que j'y ai passé. Si elles ne me servent pas, elles ne me nuiront pas non plus. Elles m'aideront à occuper chez moi mes heures de loisir, au lieu d'aller boire, manger et jouer dans les cafés et les auberges. Vous m'apprendrez, mon père, votre méthode expéditive de conclure une vente ou un achat, sans appeler à témoin la bouteille de cidre ou de vin, le café, sa consolation et le reste.

— Quoi ! tu ne serais pas même notaire ?

— Cela vous afflige ? Rien ne me presse de prendre une décision. Je peux essayer encore de mettre mon goût et mes moyens à l'épreuve. Si vous le voulez, je retournerai à Paris pour me préparer au doctorat et je ferai, en même temps, ma quatrième année de stage chez M. Dusault, le notaire.

— Tu es un brave garçon, mon cher Robert, je vois que d'une manière ou de l'autre, je tirerai bon parti de toi, parce que le travail ne te rebute pas.

Le père et le fils se séparèrent, après cet entretien, satisfaits l'un de l'autre.

— Oui ! il vaut mieux que je retourne cette année à Paris, se répétait Robert qui voyait sans

un rapport, soit pour donner un certain relief à l'affaire Numa Gilly.

La commission entend garder ses trésors, et la questure, qui en a le dépôt, veille avec un soin jaloux sur cet amas de papier.

Il semble d'autant plus difficile qu'on refuse à M. Andrieux ce qu'il exige, qu'une pareille communication pourrait faire le jour sur un crime demeuré impuni, l'assassinat du préfet Barrême. « La commission, dit M. Andrieux, doit avoir quelque part, dans ses tiroirs, sous un amas de poussière, un dossier relatif à l'assassin du préfet Barrême. Des témoins entendus prétendent avoir nommé l'assassin et ses complices; ils affirment qu'ils ont fait connaître les circonstances et les motifs du crime. »

Lorsqu'un ancien préfet de police formule une pareille accusation, c'est grave; il est impossible que la Chambre ne veuille pas tirer au clair une pareille affaire. Elle s'exposerait à ce qu'on lui reproche de protéger un assassin et de vouloir le soustraire à la justice.

NOS SOLDATS AU TONKIN

D'après le *Temps*, un grave événement a eu lieu au Tonkin le 9 octobre dernier. Dans une rencontre près de Hai-Dzung, le sous-lieutenant Janin, de la légion étrangère, a été tué avec trente-neuf légionnaires.

Le sous-lieutenant Janin était âgé de vingt-sept ans; d'origine américaine, il s'était engagé à la légion et avait été nommé sous-lieutenant en 1886. Il était retourné au Tonkin depuis quelques mois, après une première campagne dans laquelle il s'était distingué.

L'Agence Havas donne un démenti à cette nouvelle :

« Nos pertes, dit-elle, dans l'engagement auquel il est fait allusion, ont été de deux tués: le sous-lieutenant Janin et un tirailleur tonkinois. »

Ce démenti ne convaincra personne. Nos gouvernants ont trop d'intérêt à l'éditer pour qu'on y ajoute foi.

Il restera démontré que nous avons toujours à combattre au Tonkin des bandes redoutables, que nous avons toujours à y soutenir des combats acharnés.

Le danger du climat, les périls pour nos soldats et l'incurie des administrateurs, sont démontrés chaque jour par des preuves très décisives.

UN COUP DE GRISOU

On mande de Rodez, 3 novembre :

« Cette nuit, vers une heure du matin, un terrible coup de grisou a éclaté dans les mines de Campagnac. Un grand nombre d'ouvriers s'y trouvaient. »

On mande de Decazeville, 4 novembre :

« Trente-trois cadavres ont été déjà retirés de la mine de Campagnac. Vingt-trois ont été recueillis à l'étage supérieur de l'exploitation; ceux-là ne sont ni défigurés ni brûlés, ni même noircis. La face est blanche, calme et sereine, et on se demande même comment l'asphyxie — car ils sont

morts par asphyxie — a pu leur laisser cet aspect. Les dix autres sont horriblement brûlés. Le visage est d'un noir gris et les chairs sont étonnamment racornies. Les vêtements couvraient encore les corps, mais l'étoffe désagrégée tombe en poussière quand on y touche. »

5 novembre. — Hier ont eu lieu les obsèques des 33 victimes de l'explosion de Campagnac. Les cercueils étaient portés par les camarades des victimes. L'évêque de Rodez a officié et le préfet a prononcé un discours sur la tombe.

Suivant les derniers rapports, le nombre des morts ne dépasserait pas 52. Les recherches continuent.

ÉTRANGER

LA MOBILISATION ITALIENNE

Nous lisons dans la *France* :

« L'Italie est acculée à la guerre. »

« Il s'y passe des choses graves. »

« Est-il vrai qu'on y prépare la mobilisation ? »

« Est-il vrai que le ministre de la guerre a décidé qu'avant le printemps on devait faire la revue de tous les chevaux et mulets admis au service de l'armée en cas de mobilisation ? »

« Le conseil des ministres qui a eu lieu mardi à huit heures dix du soir a pris connaissance de l'exposé financier de M. Magliani accusant un déficit réel de plus de cent millions. »

« C'est alors que M. Crispi, après la lecture, s'est levé et a fait des communications telles et si explicites, que l'émotion des ministres a été grande. »

« Nous ne pouvons donner que la conclusion de M. Crispi. »

« Il a dit que les propositions de Magliani auraient pu suffire dans les conditions ordinaires, mais que dans les conditions exposées par lui il fallait, au contraire, éprouver les ministres de la guerre et de la marine et savoir s'ils n'auraient pas d'autres demandes à présenter « pour avoir d'autres fonds que Magliani devra se procurer (sic). »

« Magliani, paraît-il, n'a pas dit un mot, contrairement à ce que l'on a murmuré; on prétendait à tort qu'il y avait eu une certaine résistance de sa part. »

« Après cet entretien, les délibérations ont été suspendues pour que Brin et Bertolo, les ministres de la marine et de la guerre, puissent au prochain Conseil indiquer quels sont leurs besoins dans les conditions annoncées par M. Crispi. »

« En somme, les révélations de M. Crispi ont été tellement graves qu'elles ont donné à tous la notion que des complications inévitables et suprêmes auraient lieu en 1889. »

RUSSIE. — Le *Messageur du gouvernement* annonce que l'Empereur a été blessé au pied et l'Impératrice à la main, lors de l'accident de Borki; ces blessures n'ont pas empêché les souverains de prendre soin des victimes.

L'aide de camp général Chérémétief a eu plusieurs doigts arrachés et la poitrine comprimée.

Il y a 24 personnes tuées, 37 blessées plus ou moins grièvement; peu d'entre elles ont eu des blessures graves; une seule est morte depuis l'accident.

Le *Messageur du gouvernement* dit, à propos de la cause de l'accident, que l'Empereur a personnellement remis à un officier de gendarmerie une traverse à moitié pourrie, faisant partie de la voie au point où a eu lieu l'accident, pour qu'elle soit produite au cours de l'enquête.

Le *Nord*, parlant de l'accident du chemin de fer russe à Borki, écrit :

« L'occasion était belle pour les feuilles sensationnistes d'évoquer le fantôme du nihilisme. Elles ne s'en sont pas fait faute, rattachant la catastrophe à la prétendue découverte d'un complot ourdi par des nihilistes, complot qui est de pure fantaisie. »

« A l'encontre de ces inventions, nous affirmons de la manière la plus absolue et sur la foi des renseignements les plus authentiques, que la malveillance est entièrement étrangère au déraillement de Borki. »

« Ce déraillement s'explique suffisamment par la courbe que décrit la voie à cet endroit, combinée avec la rapidité de la pente et peut-être aussi la trop grande longueur du train impérial. Il n'y a là qu'un de ces accidents techniques comme ce dernier mois n'en a que trop vu en France et en Italie. La présence des souverains de Russie ajoutait à celui de Borki un élément d'émotion qui s'est résumé heureusement en un sentiment de gratitude envers la Providence. »

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE 1887

Le ministre de la guerre a pris quelques dispositions de détail concernant la classe appelée cette année sous les drapeaux.

Les hommes dont la taille dépasse 1^m 80 seront envoyés dans les bataillons d'artillerie de forteresse et dans les batteries de montagne.

Dans l'artillerie, le minimum de taille a été réduit et fixé à 1^m 60 pour les deux dixièmes du contingent; mais les jeunes gens de cette taille devront jouir d'une robuste constitution.

Les jeunes gens qui font partie des différentes sociétés colombophiles seront admis dans les régiments du génie. Ceux qui devront être affectés aux compagnies d'ouvriers militaires des voies ferrées seront pris en dehors des ouvriers de chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conférence à Angers

Nous rappelons que M. Calla, ancien député de la Seine, donnera à Angers, di-

manche prochain 11 novembre, à midi 1/2, une conférence sur la situation politique.

La réunion, qui aura lieu au *Cirque-Théâtre*, étant privée, on ne sera admis que sur une lettre d'invitation personnelle, qui sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Des invitations nombreuses sont en ce moment adressées à Angers et dans le département: malgré l'attention apportée à ce travail, bien des omissions peuvent se produire. Aussi, nous engageons ceux de nos amis qui ne recevraient pas de lettres, à en demander à l'honorable M. de Beauvoys, rue Jean-Bodin, 39, à Angers, qui leur donnera satisfaction.

Le même jour, à 5 heures du soir, banquet par souscription, sous la présidence de M. le comte de Maillé, député, président du Conseil général.

Un veloceman angevin, M. Mousset, vient de faire un record (?) de 500 kilomètres sur un tricycle. Il est parti de Bordeaux le 30 octobre pour Toulouse et il est revenu en 35 heures 45 minutes avec 42 heures de nuit. M. Mousset avait fait au mois de juin le même voyage en 36 heures 45 minutes avec 7 heures de nuit.

LA SAISIE DES PORTRAITS

Les illégalités continuent.

A Loudun, un colporteur s'est vu enlever les portraits de M^{rs} le Comte de Paris par un gendarme. Il a été conduit à la gendarmerie et a subi un interrogatoire. Pendant ce temps, le commissaire de police perquisitionnait — sans mandat — à l'hôtel où le colporteur était descendu et saisissait les portraits qu'il y trouvait.

A Sablé, le vendeur a répondu à un double procès-verbal du commissaire de police et du maréchal-des-logis de gendarmerie en faisant constater par huissier les illégalités commises à son préjudice.

« Maintenant que cela est défendu, dit le *Soleil* à ce sujet, toute la population de Sablé veut avoir des portraits. »

ATTAQUE NOCTURNE DANS LA SARTHE

Sommez-nous, revenez au bon temps où Cartouche et Mandrin dévalisaient les passants?

Le courrier qui porte à pied les dépêches de Fresnay à Sougé a été attaqué par un malfaiteur qui, après lui avoir demandé le traditionnel: la bourse ou la vie! l'a frappé avec une arme contondante.

Heureusement il avait devant lui un solide gaillard qui lui a asséné un vigoureux coup de bâton, si vigoureux même, que le dit bâton a été brisé.

Le malfaiteur est tombé à terre et le brave facteur ne s'en est plus inquiété. Les recherches faites pour retrouver le blessé n'ont pas abouti.

ACHATS DE CHEVAUX DANS LE FINISTÈRE

Depuis quelques mois, on constate un accroissement dans le prix d'achat des chevaux dans le Finistère; c'est le résultat des efforts persévérants des éleveurs et cultivateurs de ce pays qui, par d'heureux croi-

cesse l'image de Blanche flotter comme une apparition aérienne devant ses yeux; si je restais au pays, je ferais peut-être quelque sottise, comme dit ma mère.

VI

Quand on a fait un certain effort de sagesse, il est bien rare qu'on ne se tolère pas une petite folie, en guise de compensation ou plutôt de récompense. Robert s'était affermi dans sa décision de retourner à Paris, sa mère l'y avait encouragé. On préparait ses effets; il avait vu disposer dans sa malle les chemises et les mouchoirs brodés par la main adroite de Blanche. Or, il voulait bien quitter la jeune fille; mais non partir sans lui donner une marque de regret, sans lui adresser un adieu, si court fût-il.

Aussi, la dernière semaine de son séjour dans sa plantureuse vallée, Robert ne cessa d'en parcourir tous les chemins; il erra même autour de la maison du mendiant; mais les chemins étaient déserts et la maison restait close et toute voilée à l'intérieur de ses blancs rideaux.

Enfin, le quatrième ou cinquième jour, s'étant mis en route une demi-heure plus tôt qu'à l'ordinaire, il vit venir la jeune fille au-devant de lui. Elle aussi s'était mise en avance sur l'heure habituelle de leur rencontre.

Est-ce qu'elle ne voulait plus se trouver sur son

chemin? Avait-elle crainte ou scrupule de le revoir? Et si cette crainte existait, était-ce éloignement ou sympathie?

Robert certainement penchait vers cette dernière supposition. La sympathie lui semblait tout à fait plausible et justifiée un peu par la bonne opinion qu'il avait de lui-même, beaucoup par ce qu'il voyait quand il regardait dans son propre cœur.

A chacune de ses promenades, il se muaisait de quelque jolie fleur rare, cueillie dans la serre, et qu'il portait à sa boutonnière. Ce jour-là, c'était une blanche fleur de stéphanotis, aux parfums capiteux, sour des fleurs d'oranger et de jasmin.

Quand il vit Blanche, il se dirigea droit devant elle, sans trop de crainte de l'effrayer par l'approche de Mélusine.

— Mademoiselle, lui dit-il, je retourne demain à Paris. Depuis trois jours au moins je vous cherche sur tous les chemins; je ne voulais pas partir sans vous dire un mot d'adieu. Ai-je eu tort? Me permettez-vous cette marque d'amitié?

— Sans doute, monsieur, répondit Blanche, qui avait un peu pâli, et, en retour, je vous souhaite un heureux voyage et un agréable séjour dans le lieu où vous allez.

— Consentirez-vous aussi à accepter cette fleur que j'ai cueillie pour vous? Elle est digne de vous être offerte, étant blanche et belle.

— Oh! pas cela, répondit la jeune fille repoussant la main qui lui offrait la gracieuse fleur.

— Pourquoi donc? Qu'est-ce qu'une fleur? Rien!

Blanche, intimidée, gardait le silence; mais, comme le regard de Robert, attaché sur le sien, ne cessait de l'interroger :

— Vous savez bien que ce n'est pas peu de chose, dit-elle. D'ailleurs, je connais là-dessus l'opinion de mon père, en vous refusant je ne fais que lui obéir.

— Votre père! exclama Robert, avec cette expression de dédaigneuse ironie qu'il retrouvait sur ses lèvres chaque fois qu'il parlait du mendiant.

— Je l'aime et le respecte, répondit Blanche, droite et fière.

— Je n'ai pas voulu vous offenser, répliqua le jeune homme en s'efforçant de dominer sa mauvaise humeur.

Il jeta la fleur aux buissons de la haie.

— Au moins, ajouta-t-il, elle ne me rappellera pas votre refus.

Il s'inclina et se remit en route.

Il en voulait à Blanche, quoiqu'il trouvât qu'elle avait raison. Ces illogismes ne sont pas rares. Il était arrivé au détour du chemin en quelques enjambées de Mélusine. Instinctivement il se retourna. Que vit-il? Blanche penchée vers la haie ramassait la jolie fleur et la glissait dans son cor-

sage. Robert disparut bien vite en se répétant cette exclamation arrachée à tout d'homme en présence des mystères du cœur féminin: Oh! les femmes! Malgré la voix de sa conscience, il regrettait d'avoir fait à son père la promesse de partir. (A suivre.)

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de Novembre vient de paraître; en voici le sommaire :

Les grandes dates du mois. Calendrier. Nos quatrains du mois de novembre. Température. Travaux de novembre. Les mots: morts, décadés, défunt, trépassé. La catastrophe de Velers. Spectacle. Un épisode du 2 novembre 1870. L'Élé de Saint-Marlin (légende). Entre marins. Deux sœurs. Les vieilles gloires de la France: le maréchal de Guébriant. Disparu! Devinettes de décembre, etc.

ILLUSTRATIONS: 1 portrait de Guébriant; trains gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

sements avec le Norfolk pur sang, ont produit le postier breton, qui est très apprécié.

Il y a quelques jours, la commission de remonte des haras, réunie à Landerneau, payait 8,500 fr. un étalon à M. Huon, un autre, 6,000 fr., à M. de Kertanguy, de Morlaix; le total des achats pour les haras montait à 46,690 fr.

Des marchands de chevaux étaient venus de Paris, Bordeaux, etc., et en ont acheté pour plus de 200,000 fr.

PUNIS POUR AVOIR ÊTÉ A LA MESSE

Il y a huit jours avait lieu à Saint-Denis-de-l'Hotel (Loiret), la rentrée des écoles communales, et à cette occasion le curé de la paroisse avait célébré une messe du Saint-Esprit dans son église. Une vingtaine de petits garçons étaient venus assister à cet office. La messe terminée, ils se rendirent à l'école.

L'instituteur les attendait à la porte de sa classe, et non seulement leur interdit l'entrée, mais encore il les mit au piquet.

L'un d'eux trouva cependant grâce devant ses yeux. Mais ce ne fut pas sans s'être quelque peu insurgé contre la mesure qui le frappait. A ce signe, l'instituteur reconnut-il un futur républicain?

Toujours est-il que celui-là seul obtint la permission de rentrer dans la classe pendant que ses vingt autres condisciples, la face tournée vers la muraille, se morfondaient dans l'attente de voir tomber la grande colère de M. l'instituteur.

Pour les enfants parce qu'ils ont été à la messe est au moins exagéré. En tout cas, c'est peu conforme à la fameuse neutralité scolaire dont il a tant été parlé.

Le Journal du Loiret rappelle que cet instituteur ne se gêne nullement pour affirmer ses sentiments. Samedi dernier, il a cru devoir quitter sa classe pendant une partie de la journée pour assister à un enterrement civil.

Le corps, exhibé devant la mairie, fut porté triomphalement dans les rues de Saint-Denis; il était escorté par plusieurs membres de la libre-pensée venus des environs, et de M. le maire et son adjoint qui ouvraient la marche. M. l'instituteur suivait: était-ce bien sa place? Il est permis d'en douter.

Béranger disait de son temps: « Qu'on puisse aller même à la messe, ainsi le veut la liberté! »

A la veille de fêter le centenaire de 89, les républicains nous refusent même cette liberté!

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1888.

NAISSANCES

- Le 4^{er}. — Marguerite-Berthe Lemagnen, Grand'Rue.
- Le 8. — Eugénie-Alphonsine Beautemps, à l'Hospice; — Yvonne-Augusta-Margelle Faure, rue de la Tonnelle.
- Le 10. — Fernand-Jules Orain, rue de l'Abreuvoir.
- Le 13. — Marie-Thérèse Muro, rue du Portail-Louis.
- Le 14. — André-Henri Molinar-Roet, rue de Fenet.
- Le 15. — Georges-Anatole Lamoureux, rue du Petit-Pré; — Gabrielle-Augustine Décobert, à l'Hospice.
- Le 18. — Dina-Gabrielle Saboureau, Grand'Rue.
- Le 19. — Anna-Louise-Henriette Béchet, rue des Capucins; — Renée-Henriette Chevreau, route de Rouen.
- Le 21. — Paul-Félix Sauton, à l'Hospice.
- Le 22. — Gabriel-Roger Cochet, rue du Portail-Louis; — Maxime Le Gall, rue Brault; — Albert Mercier, route de Varrains; — Germaine-Fanny-Marie Depret, rue du Temple.
- Le 28. — Alexandre-Louis Dutertre, à l'Hospice.

MARIAGES

- Le 2. — Joseph-Emile Bernard, cultivateur, a épousé Hermance Nault, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 8. — Etienne Noël, typographe, a épousé Appoline-Gabrielle-Marie Bouin, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 10. — Eugène-Joseph Buron, épicié, a épousé Augustine Jouselin, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis-René Girard, sans profession, a épousé Marce-

line-Irénée Fouquerai, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 15. — Louis Delaigue, cavalier de manège, a épousé Marie-Delphine Petitjean, domestique, tous deux de Saumur; — Joseph-Ferdinand-Martin Vidal, négociant, a épousé Marie-Modeste Poisson, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 16. — Louis-Frédéric Couet, employé de commerce, a épousé Anne Espinasse, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 18. — Auguste-Pierre-Jean-Baptiste Tessier, pâtissier, de Segré, a épousé Marie-Françoise Bouchet, couturière, de Saumur.

Le 20. — Louis-Abel Maillet, menuisier, a épousé Marie Boucher, lingère, tous deux de Saumur.

Le 22. — Louis-Paul Legault, employé de commerce, de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Louise-Anne Védry, couturière, de Saumur; — Elie-Ernest Hétreau, charpentier, a épousé Marthe Guinrandy, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis-Camille Loigerot, tailleur de pierres, a épousé Constance Pay, jardinière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Thomas Sanderson, cordonnier, a épousé Armandine-Adèle Blanchard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 31. — Paul Chenu, carrier, de Chassey (Aisne), a épousé Clémence-Angèle Alard, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 4^{er}. — Elisa Feuillade, journalière, 66 ans, épouse Urbain Grégoire, à l'Hospice.

Le 2. — Jeanne Bougreau, propriétaire, 67 ans, veuve Louis Garnault, au Petit-Puy.

Le 3. — Louis-Antoine-Benjamin Gagné, notaire, 32 ans, rue Beurepaire; — Toinette-Gaudence Cazassus, sans profession, 78 ans, veuve Denis-René Petiot, à l'Hospice; — Aline-Françoise-Adèle Ruesche, 4 mois, route de Varrains.

Le 4. — Emilie-Jeanne Beaumont, 5 ans, rue de l'Echelle.

Le 5. — Catherine-Marthe Joreau, sans profession, 63 ans, épouse de Jean-Jules Jeuniette, quai de Limoges; — Rose Tirot, sans profession, 74 ans, veuve Jacques Coismin, à l'Hospice.

Le 6. — Anne Maris, sans profession, 52 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 7. — Arsène Kerman, chapeletière, 56 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 8. — Louis-Joseph Lanton, serrurier, 45 ans, à l'Hospice; — Jean Moneste, charpentier, 59 ans, à l'Hospice; — Lucien-Victor Beillard, journalier, 23 ans, rue des Capucins.

Le 9. — Léonie-Célestine Baron, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Hyacinthe-Louis Dupont, graveur, 38 ans, quai de Limoges; — Jean Trulin, dit Marolleau, cantonnier, 77 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Samson Boutin, sans profession, 68 ans, à l'Hospice; — Madeleine-Marie-Louise Gouas, épicière, 34 ans, épouse de Auguste Bervily, carrefour Dacier.

Le 13. — Alexandre Huteau, journalier, 46 ans, à l'Hospice; — Madeleine-Louise Coulon, sans profession, 63 ans, veuve de Pierre-Alexis Roumy, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 14. — Georges-Auguste-Ernest Lièvre, 48 mois, Montée-du-Fort; — Anne Barault, sans profession, 78 ans, veuve Martin Paillet, rue Saint-Jean; — François Bineau, marinier, 83 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Armand-Paul-René Baudoin, pâtissier, 52 ans, rue du Poits-Neuf; — Pierre Petit, menuisier, 58 ans, rue d'Orléans.

Le 17. — Charles-Alexandre Largentier, propriétaire, 76 ans, quai Saint-Nicolas; — Prudent Bonnifait, 6 mois, rue de Lorraine; — Marceline-Augustine Bazot, 4 mois, rue de Fenet.

Le 19. — Camille-Louis-Alexandre Pierre, 4 mois, quai de Limoges.

Le 20. — Léonard Fischer, facteur de pianos, 64 ans, rue d'Orléans; — Louis-Gustave-Joseph Berger, 6 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 21. — Michel Gabillard, fondeur en cuivre, 59 ans, rue de Fenet.

Le 23. — Marie-Louise Boisjentin, rentière, 69 ans, veuve de Jules Marchand, dit Rousseau, place de la Bilange; — Jean-Louis Renault, maître d'hôtel, 46 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 25. — Alexandre Leray, vannier, 33

ans, à l'Hospice; — Louise Thibault, domestique, 18 ans, à l'Hospice; — Delphine-Marie Samson, sans profession, 20 ans, épouse Charles-Ferdinand Mandaron, rue Dacier.

Le 26. — Pierre Clain, cultivateur, 82 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Aigouon Boril, 4 ans, rue de Fenet; — Françoise Dolivet, domestique, 49 ans, épouse Pierre Dolivet, rue Chanzy; — Yvonne Breton, 5 mois, rue de Fenet.

Le 28. — Eulalie Rorrer, sans profession, 79 ans, veuve Antoine Charbonnier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 29. — Sophie Oyau, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Ouvrard, à l'Hospice.

Le 31. — Pierre-Victor Quantin, tailleur d'habits, 34 ans, rue d'Orléans; — Eugénie-Marie Bruneau, 2 mois, rue des Capucins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 novembre.

Les affaires sont au calme plat et les cours de nos rentes restent sans changement sur la clôture de samedi: 3 0/0, 82.47; 4 1/2 0/0, 104.40.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 1,367 après 1,370. Dans sa séance du 31 octobre, le conseil d'administration a autorisé pour 3,294,391 francs de nouveaux prêts.

Cours très soutenus sur la Société Générale à 472 et 473.

La Banque d'Escompte trouve preneur à 507.50. Le Panama fléchit à 255. Les demandes continuent à se produire sur les obligations qui demeurent en faveur auprès de l'épargne.

On cote la compagnie Transatlantique à 562.50. La souscription aux 49,700 obligations, série B, de la banque du Crédit Foncier de Santa-Fé est fixée, comme on sait, au 9 novembre. Indépendamment du revenu de 6.25 0/0 (prime d'amortissement comprise) qui est attaché à ces titres, les capitaux trouvent dans ce placement trois garanties de premier ordre: les hypothèques correspondant aux prêts, le capital de vingt millions de la Banque et la garantie du gouvernement de la province. Cette dernière garantie venant d'un gouvernement dont la dette 5 0/0 dépasse le cours de 460, suffit à elle seule à assurer le succès de l'émission présentée par la Banque Russe et Française.

L'émission des 33,000 obligations 5 0/0 des chemins de fer Brésiliens Bahia e Minas sera ouverte le 15 courant aux guichets de la Banque Parisienne. La compagnie de Bahia e Minas a conféré à ces obligations la première hypothèque sur 162 kilomètres de ligne en plein rapport et sur 215 kilomètres de ligne en construction dans la province de Minas Geraes. Le taux d'émission est fixé à 467.50 avec des versements échelonnés jusqu'en juin 1889.

L'action de l'Est-Oregon est demandée de 54 à 55. Les nouvelles transmises de la mine sont des plus favorables et font prévoir une hausse plus accentuée.

La compagnie centrale des Cafés-Restaurants est constituée et fonctionne avec plein succès.

BOURSE DE PARIS

DU 5 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	82 35
Rente 3 0/0 amortissable	85 45
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 15
Obligations du Trésor.	505 »

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 8 novembre

La Traviata, opéra en 4 actes.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

PROVINCE DE SANTA-FÉ

Banque de CRÉDIT FONCIER et AGRICOLE de Santa-Fé

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS

ÉMISSION PUBLIQUE

De 49,700 obligations foncières 5 0/0

Remboursables à 504 fr. en 36 ans par tirages au sort, rapportant 25 fr. 20 nets d'impôts, payables par trimestre à Paris, Londres, Bruxelles, Anvers, Bâle et Hambourg.

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS Par le gouvernement de la Province de Santa-Fé Le produit de l'emprunt est destiné à des prêts hypothécaires en premier rang.

Prix d'Émission: 452 fr. 50 (JOUISSANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 1888)

En souscrivant	32 fr. 50
A la répartition	100
Du 24 décembre au 5 janvier 1889.	150
Du 20 au 31 janvier 1889	150
Sous déduction du coupon de 6.30 échéant le 1 ^{er} février 1889.	

Bonification de 2.50 par obligation libérée à la répartition

CE QUI FAIT UN PLACEMENT DE 6.25 0/0 amortissement compris

ON SOUSCRIT LE 9 NOVEMBRE

Directement par correspondance

A PARIS: Banque Russe et Française, 4, rue Auber; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts. — A MARSEILLE: A ladite Société Marseillaise. — A NANCY: Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts. — A BORDEAUX: MM. Piganeau et fils. — ALSACE-LORRAINE: Banque de Mulhouse. — EN BELGIQUE ET EN SUISSE.

Les formalités seront remplies pour l'admission aux cotes officielles de Paris, Bruxelles, Anvers et Bâle.

Envoi de prospectus sur demande.

EMPIRE DU BRÉSIL

EMISSION de 33,000 Obligations 4^{er} Hypothèque Chemins de Fer Brésiliens

"BAHIA E MINAS"

Capital-actions: 12,000 contos (34,000,000 de f.)

OBLIGATIONS de 500 fr. OR, rapportant 25 fr. par an, 12 f. 50 par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre Amortissables en 24 années par tirages semestriels Premier remboursement le 1^{er} avril 1889

Garantie hypothécaire sur 377 kilomètres de ligne, dont 162 en pleine exploitation. La Comp^{te} Fives-Lille fournit le matériel fixe et roulant, qui est compris dans la garantie hypothécaire.

GARANTIE DE LA PROVINCE DE MINAS GERAES

Lois des 17 octobre 1883 et 22 août 1888

Le Gouvernement de MINAS GERAES garantit, pendant les 24 années que dure l'amortissement de l'emprunt, un produit annuel de 2 0/0 sur un capital de 6,000 contos de reis (17 millions de francs).

Cette garantie, transférée par la Compagnie aux 33,000 obligations, constitue une ressource annuelle supérieure à l'annuité qu'exigent l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt en 24 ans.

Prix d'émission: 467 fr. 50, payables:

Fr. 50 » en souscrivant, ci.	50 »
50 » à la répartition, ci.	50 »
100 » du 1 ^{er} au 5 janvier 1889, ci.	100 »
150 » du 1 ^{er} avril 1889 sous déduction de 3 fr. pour les intérêts courus à cette date, ci.	147 »
11750 du 1 ^{er} au 5 juin 1889, ci.	11750
Fr. 467 50 Net à verser.	464 50
Par obligation, jouissance du 1 ^{er} avril 1889	

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres EN SOUSCRIVANT n'auront à verser que 460 francs

Souscription ouverte le Jeudi 15 novembre 1888

A PARIS, à la Banque Parisienne; A BRUXELLES, chez MM. Delloye et Co; A ANVERS, à la Banque C. J. M. de Wolf; Et chez tous leurs correspondants des départements et de l'étranger.

L'admission aux cotes officielles sera demandée. — Réserve est faite pour la répartition

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 4 novembre 1888.

Versements de 78 déposants (8 nouveaux), 16,248 fr. 50.

Remboursements, 24,144 fr. 61.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LA MAISON A. AUMONT

Demande, dans chaque ville et commune de France, représentants dépositaires pour ses nouveautés et articles de Paris (Modèles exclusifs). On exige caution espèces comme garantie de dépôt. — Pour traiter, écrire 83 bis, rue Lafayette, Paris.

CONSEILS AUX MALADES

L'Institut Dynamodermique de Paris, 7, rue Godot de Mauroy, traite par correspondance les affections suivantes: asthme, goutte, ataxie, épilepsie, névralgies, paralysies, rhumatismes et toutes les affections nerveuses. Il suffit de trente nuits d'applications pour guérir ces maladies réputées incurables jusqu'à ce jour. La Dynamodermie est composée de métallothérapie et d'électrothérapie. Ce traitement est essentiellement externe; il ne s'applique que la nuit. Le nombre des guérisons est illimité; les plus beaux succès sont obtenus depuis six ans dans les hôpitaux de Paris et à l'Institut Dynamodermique. La brochure est expédiée franco à toute demande.

D^r DE MONPLAISIR.

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

LESSIVE - IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

FAILLITE VEUVE JOLY.

Les créanciers de la faillite veuve Joly, chapelier à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 16 novembre 1888, à 9 heures du matin, en la chambre de conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'extensibilité du failli.

Pour extrait : Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE JOLY.

Les créanciers de la faillite veuve Joly, chapelier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se rendre chez M. Proust, syndic de ladite faillite, rue Dacier, à Saumur, le samedi 10 novembre 1888, à 9 heures du matin, à l'effet de recevoir un dividende de 10.25 0/0.

Pour extrait : Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

Savoir acte reçu par M^e BRAC, géant de l'étude de M^e GAGNAGE, décédé, le 29 octobre 1888, enregistré à Saumur le même jour, folio 30, case 6; aux droits de 228 fr. 13, décimes compris.

Madame HENRIETTE - CÉLESTINE REYNEAU, propriétaire, veuve de M. JOSEPH-ALEXANDRE VASSEUR, en son vivant quincaillier.

A vendu à M. CHARLES COURALEAU, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 28.

Le fonds de commerce de quincaillerie que feu M. VASSEUR exploitait à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 28, aux prix, charges et conditions stipulées audit acte.

Les oppositions seront valablement reçues chez M. COURALEAU fils, acquéreur.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 11 novembre 1888, à 1 heure, à la propriété de la Maison-Neuve, canton de Panvigne, commune de Villeberrier.

On vendra :

Effets de literie, bois, bouteilles, tonneaux, bascule et autres bons objets.

Les prix seront payés comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^o. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^o. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^o. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite LA FERME

DE LA TOUR DE MENIVE Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A VENDRE COUPES

DE BOIS TAILLIS

Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé.

Station de Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889 Ensemble: 66 hect. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Vente des Coupes de 1888

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

Vente des Coupes de 1889

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 483 cadets 742 balivettes.

Totaux: Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

A VENDRE

Très bon Coupé de Maitre

EXCELLENTE OCCASION

Facilités de paiement.

S'adresser Étude de M^e GAGNAGE, notaire.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants

BRIQUETS ET BASSETS

à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrassé et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

APPRENTI ÉPICIER

EST DEMANDÉ

à l'Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, 33

M^{me} MARTIN donne des Leçons N^o MARTIN d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

IL A ÉTÉ PERDU mercredi soir, sur la commune de Neuillé, un CHIEN D'ARRÊT ÉPAGNEUL, blanc, taches marron, portant une muselière et un collier avec l'inscription: Marquis de Veigny, château de Chaillou (Nièvre). Il y aura récompense. S'adresser au bureau du journal.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

VILLE DE BOURGUEIL

Adjudication

Le Maire de Bourgueil donne avis que le MERCREDI 14 novembre, à 4 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'établissement, au rapais et par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de la fourniture du Charbon de terre à l'Hospice pendant les années 1889, 1890 et 1891.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance le matin, de 8 heures à midi.

Bourgueil, le 10 octobre 1888.

Le Maire,

Signé: LEJOUTEUX.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS

48, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaire financière envoyée sur demandes Adresse télégraphique: CHAUMIER-PARIS

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ON OFFRE de suite dans un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement. Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

LA Régisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, GASTRIQUES, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Prigres de la Science. Le traitement ne dérange nullement le travail; il est à la portée des petites bourses, et, dans le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, MEDECIN SPÉCIALISTE 41, rue Saint-Louis, ANGERS. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

- Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
à trous... » 90
de l'Etoile... 1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.... 2 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog... 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5. — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.